

mique, les mesures à prendre en vue de la mise à jour périodique de l'étude, de manière à faciliter la parution éventuelle d'une nouvelle édition dans un délai raisonnable, et de présenter, si possible à la trente-sixième session du Conseil, ses observations à ce sujet.

*1235<sup>e</sup> séance plénière,  
2 août 1962.*

#### **911 (XXXIV). Coordination des résultats de la recherche scientifique**

*Le Conseil économique et social,*

*Rappelant* sa résolution 804 (XXX) du 3 août 1960 concernant la nécessité de mieux connaître l'organisation et le fonctionnement des services de résumés analytiques,

*Convaincu* qu'il est important pour la communauté internationale d'améliorer la documentation scientifique et technique à l'échelon national et régional et d'accroître les échanges internationaux dans ces domaines,

*Ayant reçu avec satisfaction* le rapport <sup>69</sup> que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a établi en exécution de ladite résolution,

1. *Décide* de renvoyer l'examen de ce rapport à sa trente-sixième session, afin que les membres du Conseil disposent du temps nécessaire pour l'étudier à fond ;

2. *Prie* le Comité administratif de coordination de soumettre au Conseil, s'il le désire, des observations sur ce rapport ;

3. *Recommande*, entre-temps, que ce rapport soit porté à la connaissance de tous les gouvernements participant à la Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées.

*1235<sup>e</sup> séance plénière,  
2 août 1962.*

#### **912 (XXXIV). Collaboration internationale dans le domaine de la recherche sismologique**

*Le Conseil économique et social,*

*Rappelant* sa résolution 767 (XXX) du 8 juillet 1960,

*Ayant reçu* le rapport sur la sismologie et la technique des séismes <sup>70</sup>, préparé par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation météorologique mondiale,

1. *Prend acte avec satisfaction* du rapport susmentionné ;

2. *Appelle l'attention* des Etats Membres sur les recommandations contenues dans ledit rapport, concernant l'amélioration de l'observation sismologique, de l'analyse des données sismologiques, de l'établissement des cartes sismologiques et sismotechniques, des codes

<sup>69</sup> E/3618.

<sup>70</sup> *Ibid.*, point 14, c, de l'ordre du jour, document E/3617 et Add.1.

et règlements relatifs à la construction de bâtiments et ouvrages résistant aux tremblements de terre, du système d'alerte aux raz de marée (*tsunami*) et des mesures de secours ;

3. *Prie* le Secrétaire général ainsi que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation météorologique mondiale et les autres institutions intéressées, de continuer à favoriser activement la coopération internationale dans l'étude des origines et du mécanisme des séismes et à améliorer les mesures qu'il est possible de prendre pour la protection contre les tremblements de terre et la réparation des dégâts qu'ils provoquent.

*1235<sup>e</sup> séance plénière,  
2 août 1962.*

#### **913 (XXXIV). Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique**

*Le Conseil économique et social,*

*Ayant examiné* le premier rapport sur l'avancement des sciences atmosphériques et de leurs applications, à la lumière des progrès réalisés dans le domaine de l'espace extra-atmosphérique <sup>71</sup>, préparé par l'Organisation météorologique mondiale conformément aux dispositions de la résolution 1721 C (XVI) de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1961,

*Notant* que le rapport révèle les progrès qui seraient réalisés dans les sciences météorologiques et leurs applications si l'on mettait au point un programme international coordonné dans le domaine des satellites météorologiques,

*Ayant examiné également* le premier rapport sur les télécommunications et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique <sup>72</sup>, préparé par l'Union internationale des télécommunications conformément aux dispositions de la résolution 1721 D (XVI) de l'Assemblée générale,

*Notant* que les études récentes ont montré les possibilités importantes qui s'offrent dans ce domaine, grâce à l'utilisation de véhicules spatiaux mis sur orbite,

*Notant* que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique doit siéger dans un proche avenir pour examiner les rapports de l'Organisation météorologique mondiale et de l'Union internationale des télécommunications et formuler des recommandations à leur sujet,

1. *Félicite* les organes compétents des deux organisations de la façon dynamique dont elles envisagent l'avancement des sciences atmosphériques et les possibilités d'utiliser l'espace dans le domaine des communications ;

2. *Estime* que les diverses suggestions en vue d'une action nouvelle qui figurent dans les rapports susmentionnés méritent une étude soignée et bienveillante ;

<sup>71</sup> Secrétariat de l'Organisation météorologique mondiale, Genève. Communiqué au Conseil économique et social sous la cote E/3662.

<sup>72</sup> Union internationale des télécommunications, Genève, 1962. Communiqué au Conseil économique et social sous la cote E/3645.